



## Conseil de sécurité

Distr.  
GÉNÉRALE

S/1998/521  
16 juin 1998  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

LETTRE DATÉE DU 16 JUIN 1998, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL  
DE SÉCURITÉ PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE L'ÉTHIOPIE AUPRÈS  
DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Me référant à la lettre du Représentant permanent de l'Érythrée, en date du 15 juin 1998, et à son annexe, la déclaration rendue publique le même jour par le Ministère des affaires étrangères de l'Érythrée (S/1998/508) et en réponse à celles-ci, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une déclaration du Ministère des affaires étrangères de la République fédérale démocratique d'Éthiopie, publiée par la Mission permanente de l'Éthiopie auprès de l'Organisation des Nations Unies le 16 juin 1998.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Duri MOHAMMED

ANNEXE

Communiqué de presse publié le 16 juin 1998 par  
le Ministère des affaires étrangères

Asmara essaye de tromper la communauté internationale sur  
le caractère du moratoire sur les frappes aériennes

Il convient de déclarer catégoriquement que la crise entre l'Éthiopie et l'Érythrée découlant de l'invasion du territoire souverain éthiopien par l'Érythrée a continué de se détériorer jour après jour et que, malgré les informations trompeuses publiées par leur ministère des affaires étrangères le 15 juin 1998, il n'y a eu absolument aucune amélioration dans cet affrontement militaire imposé à l'Éthiopie. En fait, ce que l'on peut conclure de la conduite d'Asmara et de leur tentative qui se poursuit de tromper la communauté internationale est que les autorités érythréennes ne sont pas encore prêtes à se retirer du territoire éthiopien qu'elles ont occupé par la force.

Dans la déclaration du Ministère des affaires étrangères de l'Érythrée susmentionnée, en date du 15 juin, le Gouvernement érythréen tente de tromper la communauté internationale et sa propre population en laissant entendre qu'il y a eu un "accord avec l'Éthiopie sur un arrêt partiel des hostilités, dans lequel il voit une première étape positive en vue de mettre fin à la guerre".

Comme cela doit sembler évident à tous ceux qui suivent ces événements tragiques, l'Éthiopie n'a, jusqu'à présent, jamais pris une initiative militaire, même dans une situation de légitime défense, que ce soit sur le terrain ou dans les airs. Ce que l'Éthiopie a fait jusqu'à présent est de répondre aux différentes actions militaires sur le terrain et dans les airs, qui ont été le fait des autorités érythréennes. L'Éthiopie n'a pris aucune initiative personnelle jusqu'à présent. Que l'Éthiopie le fasse ou non dépend totalement de l'existence d'une possibilité d'assurer le retrait des troupes érythréennes du territoire éthiopien de façon pacifique, comme cela a été proposé par les facilitateurs et approuvé par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine (OUA).

Tant qu'il y a une lueur d'espoir de voir l'intégrité territoriale de l'Éthiopie restaurée par des moyens pacifiques, l'Éthiopie continuera de faire preuve de retenue, parce qu'elle accorde de l'importance à la restauration de sa dignité et non aux moyens par lesquels elle y parviendra, bien qu'elle accorde la priorité aux moyens pacifiques.

En conséquence, l'Éthiopie a, à la demande de gouvernements amis, plus particulièrement les États-Unis, accepté un moratoire unilatéral sur les frappes aériennes tant qu'elle n'est pas contrainte, par les actes de ses agresseurs, à leur rendre la monnaie de leur pièce.

Il est impossible en faisant un effort d'imagination de considérer cette situation comme "une première étape positive en vue de mettre fin à la guerre", comme les autorités érythréennes aimeraient le faire croire à la communauté internationale. Cela est un mensonge et de la fabrication pure visant à induire en erreur la communauté internationale ainsi que le peuple érythréen.

Que l'Érythrée parle de l'existence d'un "accord avec l'Éthiopie sur un arrêt partiel des hostilités" montre bien que les autorités érythréennes sont totalement incapables de tirer un enseignement de leurs erreurs et qu'il faut surveiller de près tout ce qu'elles font et tout ce qu'elles disent.

Le Ministère des affaires étrangères de la République fédérale démocratique d'Éthiopie tient par conséquent à réaffirmer que loin de se dissiper, la crise entre l'Éthiopie et l'Érythrée s'aggrave en fait de jour en jour. Pour l'Éthiopie, l'essentiel est la libération de son territoire. Les agresseurs ne peuvent et ne doivent pas être récompensés. Ce n'est pas par mégarde que l'Érythrée a envahi le territoire éthiopien, et ce n'est pas par accident qu'elle est tombée dans ce borbier. Elle a lancé l'invasion pour créer une situation illégale sur le terrain, pensant que cette fois elle pourrait de nouveau s'en tirer en imposant un fait accompli à un pays épris de paix. Elle a l'habitude d'envahir des pays puis de les inviter à des entretiens. L'Éthiopie a décliné cette invitation. Premièrement, parce que c'est une question de dignité pour l'Éthiopie et les Éthiopiens. Deuxièmement, parce que l'Éthiopie tient à s'acquitter des responsabilités qui lui incombent s'agissant de protéger les principes du droit international régissant les relations entre États. Il faudrait faire savoir aux autorités érythréennes qu'il est temps qu'elles s'arrêtent. La déclaration des autorités érythréennes, qui insinuent que l'Éthiopie revient sur les engagements, est un mensonge et un affront à l'intelligence de la communauté internationale.

L'Éthiopie a déclaré que tant qu'il y avait une lueur d'espoir de voir la crise résolue par des moyens pacifiques, elle donnerait une chance à la paix. D'où le moratoire unilatéral sur les frappes aériennes. Il importe par conséquent que la communauté internationale fasse clairement savoir aux autorités érythréennes que la dernière chance d'éviter une catastrophe consiste pour les deux parties à coopérer avec les facilitateurs et à accepter et mettre en oeuvre la proposition de ces derniers. C'est ce que la conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'OUA les a engagées à faire à sa trente-quatrième session. Il faudrait convaincre l'Érythrée de respecter cette voix de l'Afrique, exprimée au niveau le plus élevé.

Dans ce contexte, si l'Éthiopie finissait par avoir la conviction que la paix n'a aucune chance et que les autorités érythréennes ont fermé toutes les portes à la raison, elle exercerait son droit de légitime défense et utiliserait tous les moyens dont elle dispose sur le terrain ou dans les airs pour atteindre ce noble et juste objectif.

Le Ministère des affaires étrangères de la République fédérale démocratique d'Éthiopie souhaite par conséquent informer tous ceux qui s'intéressent à cette crise imposée à l'Éthiopie que la déclaration publiée le 15 juin 1998 par le Ministère des affaires étrangères de l'Érythrée est un tissu de mensonges inventés de toutes pièces qui a pour but de semer la confusion dans la communauté internationale et de donner à la population de l'Érythrée un faux sentiment de normalité.

-----